

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 30 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 24 avril 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 8**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Monique FIAT, Marcel RUINAT, Émilie SALVI

**Absents excusés : 2**

Julien FIAT

Gilles GUINARD

**Procurations : 1**

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE

**Votants : 9**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20190430-02 : Demande de prêt de 110 000,00 € à la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel Sud-Rhône-Alpes (prêt échéances annuelles) – Emprunt pour financement des travaux d'enfouissement au hameau du Village**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électriques et télécommunications), sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des énergies de l'Isère (SEDI), programmés cet été au hameau du Village, en coordination avec les travaux sur les réseaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO). Le plan de financement prévisionnel de l'opération établi par le SEDI, et validé par la délibération n°20181214-08 du 14 décembre 2018, prévoit une contribution aux investissements de la Commune d'Ornon à hauteur de 117 424,00 €.

Le **Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le principe du projet présenté, et prévoit un autofinancement (hors prêt) par la Commune à hauteur de 7 424,00 €.

**décide** de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Sud-Rhône-Alpes, un prêt de 110 000,00 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 1,35 %.  
selon les caractéristiques suivantes :

|                            |               |                                     |                                           |
|----------------------------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| <u>Montant :</u>           | 110 000,00 €  | <u>Échéances de remboursement :</u> |                                           |
| <u>Durée :</u>             | 20 ans        |                                     | annuelles constantes                      |
| <u>Taux client :</u>       | 1,35 % annuel | <u>Première échéance du prêt :</u>  |                                           |
| <u>Frais de dossiers :</u> | 110,00 €      |                                     | 1 an après la date de déblocage des fonds |

**s'engage** pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires,

**s'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,

**confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,

**affirme** en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre régional des Comptes ne lui a été adressé et qu'aucun recours devant le Tribunal administratif ne lui été notifié.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**